



Fenêtres Sur Cours 53



N° 185 décembre 2016

Dispensé de timbrage

Laval PPDC



Siège : SNUipp-FSU 53
15 rue St Mathurin
53000 LAVAL

Tél : 02 43 53 54 82

E-mail : snu53@snuipp.fr

Site : <http://53.snuipp.fr>



CPPAP : 1115 S 07784
Trimestriel ISSN 2427-5700
Prix au n° : 0,15 €
Imprimerie spéciale du SNUipp 53
Directrice de la publication : V. Cougé
Rédaction: Y. Raymond



PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Déposé le 16-12-2016

Année scolaire 2016-2017

L'Éducation nécessite un investissement conséquent!

**SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE
BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER
POUR SOI-MÊME
POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>



66% de la cotisation sont remboursés
sous forme de crédit d'impôt.

La campagne présidentielle est à peine lancée que déjà les attaques fusent contre les fonctionnaires et les enseignants. Ainsi les virulentes critiques dont ils font l'objet sont déstabilisantes et les déclarations de certains hommes politiques sont caricaturales. Y-a-t-il une telle méconnaissance du travail enseignant pour autant mépriser l'engagement de chaque enseignant-e auprès des élèves? Pourtant, toutes les études le confirment, plus de la moitié du travail fourni passe inaperçu, les enseignantes du primaire travaillent 44 heures par semaine, avec des tâches qui se sont complexifiées, intensifiées et alourdies. Cette fin d'année a pour objet dans les départements de tirer le bilan de la rentrée scolaire et de prévoir la prochaine carte scolaire plus tôt que d'habitude en raison de la période de réserve avant les élections présidentielles. L'Éducation nécessite un investissement pour relever les défis de la réussite de tou-tes et cela doit passer par des moyens humains à la hauteur des besoins. Le SNUipp-FSU sera attentif lors du prochain budget à ce que les mesures soient conformes en terme d'ouverture de classes mais aussi en terme de postes de remplacement et de reconstitution des RASED. Les élu-es du personnel du SNUipp-FSU accompagneront les écoles et les enseignant-es lors de la carte scolaire pour défendre les demandes légitimes d'ouverture ou de non fermeture de classe. Enfin pour cette nouvelle année, l'équipe du SNUipp-FSU 53 vous transmet ses meilleurs vœux.

Nouvelles carrières

le détail des mesures

<http://www.snuipp.fr/Nouvelle-carriere-pour-les-PE-le>

APC

Premières avancées

<http://www.snuipp.fr/APC-de-premieres-avancees>

Morgane Kerleau-Béchu, Virginie Cougé,
Yves Raymond, Isabelle Sablé-Leroux,
Pierre-Marc Planchais, Jeanne Rossignol

Agenda

- ☑ 10 janvier 2017: GT circulaire mouvement et temps partiels
- ☑ 24 janvier: CAPD circulaire mouvement et temps partiels
- ☑ Janvier 2017 : carte scolaire
- ☑ Mars 2017 : Temps partiels, Dispo, 06/03/17: résultats permutations
- ☑ Avril / mai 2017 : premier mouvement
- ☑ Juin 2017 : deuxième mouvement, INEAT/EXEAT

Rentrée 2017: Dotations académiques

4211 postes seront créés à la rentrée prochaine dans le premier degré en France.

L'académie de Nantes se voit octroyer 152 postes supplémentaires pour la rentrée 2017 (200 en 2016). La répartition par département sera actée en janvier.

LSUN: résultats des tests?

Suite à une première demande au cabinet de la ministre, le SNUipp-FSU a écrit à la directrice de la DGESCO le 29 novembre dernier, afin de connaître le résultat de la phase test du LSUN réalisée au printemps 2016. Alors que de nombreuses réserves existent sur la mise en place de cette application et que les problèmes techniques s'accumulent, le syndicat a rappelé sa demande de moratoire et portera en janvier au ministère les remontées de terrain. Dans l'attente, les résultats de ces tests doivent être communiqués.

Sommaire :

1. Éditorial
2. Agenda ; Les outils du SNU53 ; APC: premières avancées; dotations académiques; LSUN
3. Nouvelle évaluation des enseignants: quid des inspections en 2016-2017?; Commission paritaire: CAPD avancement du 15/11/16
4. Santé au travail: médecine de prévention, CHSCT, aménagement de postes, fiches RSST,

Les aides du SNUipp-FSU 53

Des outils en ligne

le e-dossier

⇒ Permutations

<http://e-permutations.snuipp.fr/53/accueil>



e-dossier
permutations

⇒ Mouvement

<http://e-mouvement.snuipp.fr/53/accueil>



e-dossier
mouvement

⇒ Promotions

<http://e-promotions.snuipp.fr/53/accueil>

e-dossier

Une aide pour les différents moments de la carrière :
→ Explication des règles,
→ Statistiques,
→ Contact avec les représentants du personnel,
→ Résultats.



e-dossier
permutations



e-dossier
promotions

APC: premières avancées

A l'occasion d'une rencontre au ministère, le SNUipp-FSU a obtenu l'ouverture de discussions sur les APC et une première reconnaissance du travail invisible. **Compte-rendu**



Le 30 novembre, le SNUipp-FSU était reçu au ministère de l'Éducation nationale pour rappeler l'objectif de sa campagne sur les APC, à savoir la redéfinition du temps de travail dans l'objectif de sa réduction. Il s'est fait le porte-parole des enseignants des écoles qui, dans cette action, disent leurs questionnements autour de l'efficacité des APC mais aussi combien leur travail s'est intensifié. Des enseignants qui expriment la nécessité que soit reconnu un ensemble de tâches invisibles qui concourent pourtant, pour chacune d'elles, à la réussite de tous les élèves.

Ouverture des discussions

Le ministère a admis que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte et dit vouloir avancer sur ce dossier. Il s'est dit prêt à des discussions sur un élargissement du cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. C'est un premier pas qui va dans le sens de la demande du SNUipp-FSU que l'engagement des enseignants dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et pris sur les temps d'APC. Une nouvelle rencontre, ouverte aux autres organisations syndicales est prévue dans quelques jours. Le calendrier des discussions devrait s'étaler jusqu'en mars.

Le syndicat a insisté pour que, durant cette période de dialogue, le ministère ne donne pas de directives aux DASEN pour sanctionner ou exercer des pressions sur les personnels engagés dans l'action d'arrêt des APC.



Nouvelle évaluation des enseignants: quid des inspections en 2016-2017 ?

La mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation se fera de façon progressive.

1- Classe normale: rendez-vous de carrière aux 6^{ème} et 8^{ème} échelon mais pas pour tous.

Les IEN inspecteront en priorité, en 2016-2017, les enseignants qui pourront bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon au titre de l'année 2017-2018. Seront concernés:

- Les enseignants promus au 6^{ème} échelon entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016
- Les enseignants promus au 8^{ème} échelon entre le 1^{er} mars 2015 et le 1^{er} mars 2016
- Sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente (Le texte n'est pas plus précis)

Une note sera attribuée pour ceux qui seront inspectés permettant à l'IA-DASEN de donner son avis. Pour les autres, c'est la dernière note attribuée qui servira de référence.

2- Accès à la hors-classe: un 3^{ème} rendez-vous de carrière pour certains.

Au 1^{er} septembre 2017: aucun changement

L'avancement se déroulera selon les modalités actuelles, à paraître dans une note de service début 2017.

Barème: échelon détenu au 31-08-2017 x 2 + note au 31-12-2016 + 2 points pour éducation en REP+ (+ 1 point en REP) ou politique de la ville, depuis 4 années dans la même école ou le même établissement + 1 point CPC ou direction d'école.

A compter du 1^{er} septembre 2018: deux situations

- Pas de nouvelle inspection pour les enseignants ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon ou classés au 10^{ème} échelon ou au 11^{ème} échelon au 1^{er} septembre 2017. Le barème prendra en compte leur dernière note et l'ancienneté à compter de deux ans dans le 9^{ème} échelon selon une pondération qui reste à déterminer. Le barème national n'est à ce jour pas défini et reste à discuter lors d'un prochain groupe de travail ministériel.
- Les enseignants qui, après le 1^{er} septembre 2017, atteindront 2 années d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon, auront une inspection. C'est l'appréciation de ce 3^{ème} rendez-vous de carrière qui sera prise en compte dans le barème.

3- Accès à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle sera mise en place au 1^{er} septembre 2017. Pendant une période transitoire de 4 ans, jusqu'à la campagne de 2020, l'accès se fera par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement et nécessitera de faire acte de candidature sur dossier.

Commissions paritaires: CAPD du 15 novembre 2016 : Avancement PE

Barème avancement :

Auparavant, la note comptait dans l'avancement avec un coefficient 2.

Le SNUipp demande depuis des années la non prise en compte de la note dans l'avancement.

Le P.P.C.R. (mis en place l'an prochain) va dans ce sens.

Pour cette année, la CAPD du 18 octobre 2016 a décidé une mesure de transition : la note sera prise en compte avec un coefficient 1.

Barème adopté pour cette année: 1 fois la note + ancienneté de service

Echelon 04

Barème : 13,000 à 12,000
20 collègues promus.

Echelon 07

Anc : barème 25,944 à 18,000
9 collègues promus

Echelon 09

Anc : barème 28,500 à 32,000
11 collègues promus.

HORS CLASSE:

Echelon 05

Anc : barème 16,000 à 12,000
13 collègues promus.

choix : barème 25,500 à 23,250
22 collègues promus.

choix : barème 34,493 à 32,750
33 collègues promus.

Echelon 05

4 collègues promus.

Echelon 06

21 collègues promus.

GC : barème 18,000 à 13,000
6 collègues promus

GC : barème 26,728 à 23,750
14 collègues promus.

GC : barème 40,575 à 31,250
22 collègues promus.

Echelon 07

4 collègues promus.

Echelon 06

Anc : barème 21,500 à 14,000
13 collègues promus

Echelon 08

Anc : barème 29,439 à 26,000
13 collègues promus.

Echelon 10

Anc : barème 40,000 à 32,636
10 collègues promus.

choix : barème 21,000 à 18,250
29 collègues promus

choix : barème 29,750 à 27,000
38 collègues promus.

choix : barème 46,694 à 37,970
24 collègues promus.

Contactez le SNUipp-FSU 53 pour un suivi personnalisé.

GC : barème 21,000 à 19,000
12 collègues promus.

GC : barème 28,500 à 27,250
20 collègues promus.

GC : barème 49,625 à 44,000
15 collègues promus.



Médecine de prévention

Deux recrutements de médecins de prévention sont en cours dont 1 à temps partiel pour la Mayenne mais dont la quotité est encore inconnue à ce jour. Le CHSCT53 a demandé quelle est la grille de salaire pour ces médecins ? Car pour renforcer la médecine de prévention, il faut que les recrutements soient effectifs et pour qu'il y ait des candidats, il faut des conditions de travail et un salaire suffisamment attractifs. D'autant qu'une meilleure prise en compte des RPS (Risques Psycho-Sociaux) fait partie des priorités académiques.

Conforter les CHSCT et permettre une meilleure prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Dans un 1er temps un diagnostic des RPS sera demandé à un organisme privé et un groupe de travail académique avec des représentants des 5 CHSCTd devrait ensuite travailler sur des pistes de prévention des RPS. Le CHSCTd a étudié toutes les fiches RSST (fiche du registre de Santé et Sécurité au Travail) qui nous ont été remontées par les collègues. Certaines concernent des problèmes matériels mais beaucoup font état de situations de violence de la part d'élèves dans les classes ou de parents envers les enseignants. Les représentants du SNUipp-FSU membres du CHSCTd suivent toutes les situations pour soutenir les collègues en difficulté et les accompagner dans toutes leurs démarches. Nous avons rappelé qu'il est important que les collègues victimes de violence, qu'elle soit morale ou physique, soient écoutés et épaulés avec bienveillance et qu'une véritable aide soit mise en place. La formation aux RPS est primordiale pour accompagner les collègues en difficulté et éviter les remises en cause et la culpabilisation. De plus, des réponses adaptées aux situations doivent être apportées au cas par cas.

Aménagements de postes

Il existe un dispositif d'adaptation au poste de travail pour les personnes ayant besoin d'un aménagement de poste (aménagement matériel, d'horaire, ou allègement de service)

L'avis préalable du médecin de prévention est obligatoire.

Une des missions du CHSCT est d'informer sur les différentes possibilités d'aménagement et des différents services d'aide.

SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés en Mayenne).

FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Fiches RSST :

Pourquoi?

Pour permettre à toute personne travaillant dans l'école ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Où la trouver ?

Dans le registre de sécurité au travail (un affichage signalétique dans l'établissement indique le lieu).



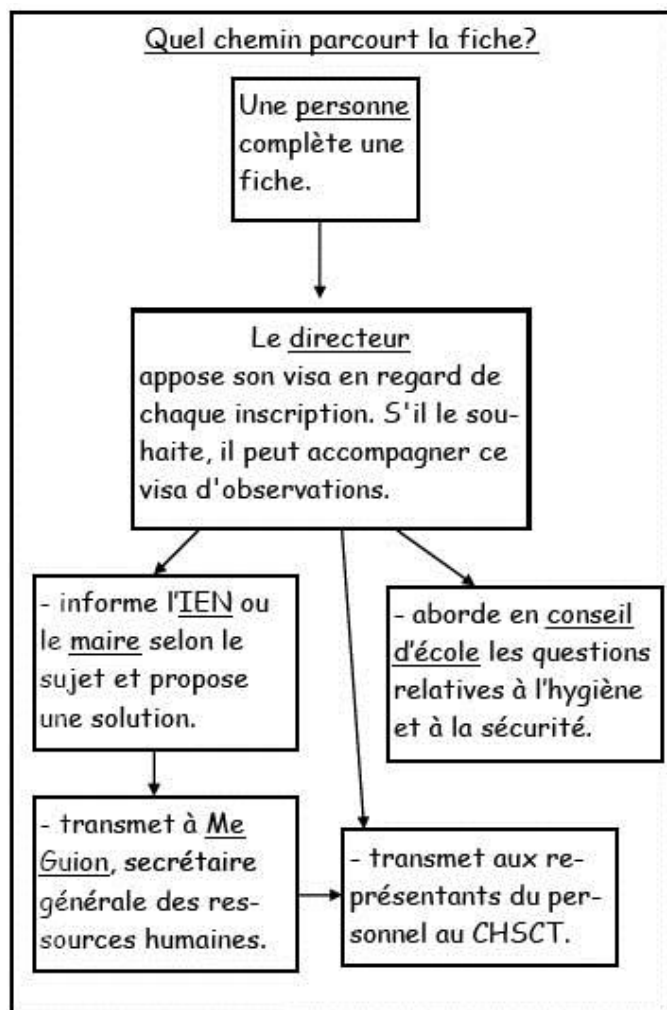
Quand la compléter?

Dès lors qu'un agent ou un usager observe :

- un évènement accidentel (accident de service, actes de violence...)
- des risques (électriques, sanitaires, psycho-sociaux...)
- des améliorations qui seraient à apporter pour les conditions de travail (locaux vétustes, chauffage insuffisant ou disproportionné, bruit...).

À qui la donner?

- À la personne chargée du registre (le directeur dans le 1er degré) qui transmettra à l'IEN
- Aux représentants du personnel au CHSCTD



Pour tout renseignement contacter nos représentants du personnel au CHSCTd :

